SYDELA
Syndicat Départemental D'énergie DE LOIRE ATLANTIQUE

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE
Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 3 Novembre 2016 COMPTE-RENDU

2016- 52 CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE DE GEOMATICIEN

L'an deux mille seize, le jeudi 3 novembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 27 octobre 2016, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24 — **Délégués présents : 19**
Votants : 19

Titulaires présents :
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson,
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Titulaires absents :
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay (excusé)
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :
Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jérôme RIPAIRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay

Secrétaire de séance : Bernard CLOUET
Affichage le 4 novembre 2016

2016- 52 CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE DE GEOMATICIEN

Vu la loi n°83-54 du 26 janvier 1984, et notamment son article 3,

Il est proposé au comité de créer un poste temporaire de technicien, d'une durée d'un an. La personne recrutée sur ce poste assurera :

- La production et l'exploitation des données d'information géographique géo localisées, et des cartographies thématiques destinées aux utilisateurs, aux adhérents, et aux prestataires du SYDELA,

Ce renfort en personnel est de nature temporaire et n'a pas vocation à être pérennisé.

Le comité décide :

- de créer un emploi non permanent de géomaticien, sur le grade de technicien pour une durée d'un an,
- de retenir les caractéristiques suivantes pour cet emploi :
  - L'agent bénéficiera du régime indemnitaire prévu pour les titulaires de ces grades ainsi que d'un indice de rémunération choisi en fonction de ses diplômes et de ses expériences professionnelles.
  - Avantages annexes : la personne recrutée bénéficiera des titres-restaurants accordés à l'ensemble du personnel.

Le Président,

Bernard CLOUET

Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique
SYDELA